

2024-06



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 1^{er} février

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Mésigny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Thomas BIELOKOPYTOFF à Elodie DONDIN
Elisabeth BOIVIN à Virginie FRANCOIS
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Secrétaire de séance : Roland NEYROUD

N° 2024-06 : Approbation du second Programme Local de l'Habitat

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

Par délibération du 13/10/2020, la CCFU a lancé l'élaboration de son second Programme Local de l'Habitat (PLH), document cadre de la politique de l'habitat pour les six prochaines années.

Après avoir été arrêté le 9 mars 2023, transmis pour avis aux communes membres et au Syndicat Mixte du Scot du Bassin Annécien, et à nouveau arrêté le 06/07/2023, le projet de PLH a été présenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Par courrier en date du 16/11/2023, les services de l'Etat nous informent de l'avis favorable du CRHH sur le projet de PLH de la CCFU.

Ils soulignent la qualité du diagnostic, l'engagement dans une démarche de gouvernance partenariale, l'élaboration d'un plan d'actions foncières, et la politique volontariste de la collectivité en matière de production de logements locatifs sociaux.

Il est également fait mention de deux recommandations sur le renforcement des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de ce PLH, et sur la consolidation des efforts pour accentuer encore la production de logements locatifs sociaux et de BRS.

Ces observations n'appellent donc pas de modifications du PLH tel qu'il a été présenté et arrêté par le conseil communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Roland NEYROUD**

A blue ink signature of Roland Neyroud, consisting of a stylized, elongated loop.